

221C0217  
FR0010285965-OP028-RA01

27 janvier 2021

Ouverture et calendrier de l'offre publique de rachat par la société de ses propres actions.

<p style="text-align: center;"><b>1000MERCIS</b> (Euronext Growth)</p>
--

Le 5 janvier 2021, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de rachat initiée par la société 1000MERCIS visant ses propres actions en vue d'une réduction de capital, au prix de 20 € par action (cf. D&I 221C0018 du 5 janvier 2021).

La note d'information relative à cette opération (visa n°21-001 en date du 5 janvier 2021) a été diffusée (cf. communiqué diffusé le 5 janvier 2021) et les autres informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué diffusé ce jour).

Il est précisé que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunie le 12 janvier 2021, a notamment approuvé la résolution nécessaire à la mise en œuvre de la réduction de capital ; par ailleurs, la décision de dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique octroyée au concert composé de Madame Yseulys Costes et Monsieur Thibaut Munier (cf. D&I 221C0018 du 5 janvier 2021) est désormais définitive. Par conséquent, les conditions suspensives à la réalisation de l'opération sont ainsi levées.

L'offre publique sera ouverte **du 28 janvier au 18 février 2020 inclus**<sup>1</sup>.

Euronext Paris fera connaître par un avis les conditions de réalisation de l'offre publique de rachat et son calendrier détaillé.

---

<sup>1</sup> En application de l'article R. 225-154 du code de commerce.